

La médiation familiale

Un choix responsable
pour gérer vos conflits familiaux

La médiation familiale est un espace de communication destiné au rétablissement du dialogue entre des personnes en situation de conflit familial.

Objectif

permettre
de trouver un accord
mutuellement acceptable
et durable.

Avec l'appui
du médiateur familial,
les personnes vont élaborer des
solutions respectant la place
et les intérêts de chacun.



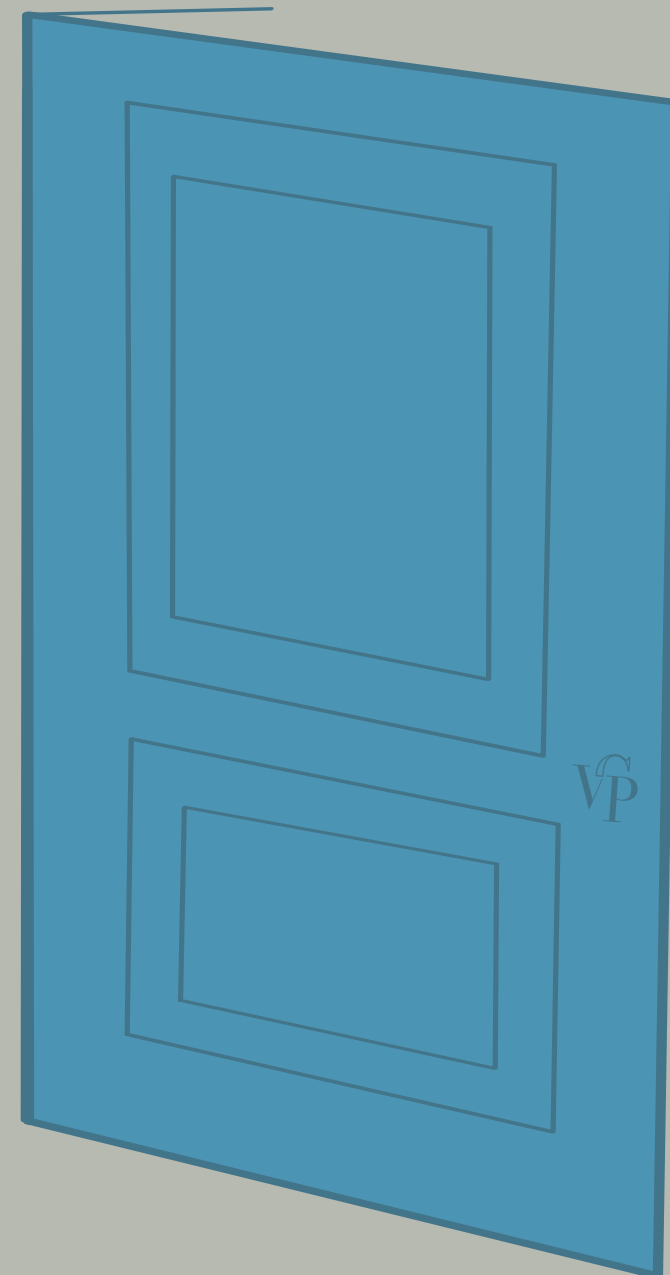
Virginie Calteau-Péronnet

Avocat au Barreau de Paris
Médiateur Familial D.E.
Membre AME - APMF - FENAMEF

21-23 avenue Pierre 1er de Serbie 75116 Paris
tél +33 (0)1 47 20 50 05
fax +33 (0)1 47 20 50 04
email virginie.calteau@vcp-mediation.com
site internet www.vcp-mediation.com

Virginie Calteau-Péronnet

Médiateur Familial D.E.



Dans quelles situations ?



Qui est concerné ?

Virginie Calteau-Péronnet

Avocat au Barreau de Paris
Médiateur Familial D.E.
Membre AME - APMF - FENAMEF

se tient à votre disposition pour vous recevoir

- ✓ sur rendez-vous
- ✓ en entretien d'information
- ✓ en entretiens de médiation familiale

Soumis à des principes déontologiques (impartialité, confidentialité, indépendance, qualification professionnelle...), le médiateur familial, garant du cadre, veille tout au long du processus à l'équilibre dans l'expression des attentes, des intérêts et des besoins de chacun.

Il facilite la communication et l'émergence de solutions.

Le coût des entretiens est convenu d'un commun accord au début du processus. Un barème progressif, établi en fonction des ressources de chacun, peut-être proposé dans certaines médiations (prix par personne et par entretien).

La médiation familiale

peut être envisagée à chaque fois que le lien familial est rompu ou mis à mal par le conflit familial, notamment dans le cadre de

- ✓ Séparations et divorces
- ✓ Difficultés de communication entre un adolescent et ses parents
- ✓ Relations grands-parents et petits-enfants
- ✓ Obligation alimentaire
- ✓ Placement d'un parent âgé
- ✓ Donations - partages successions - indivisions
- ✓ Recompositions familiales
- ✓ Entreprises familiales

Vous êtes

(ex-) époux, pacsés, concubins ✓

(beaux-) parents ✓

(beaux-) fils ou filles ✓

grands-parents ✓

(demi-quasi-beaux-) frères ou soeurs ✓

oncles, tantes, cousins ✓

...

et vous êtes concernés directement ou indirectement par une situation de conflit familial à laquelle vous souhaitez trouver une issue équitable.